Christian Ntsay. Qu’on cesse d’être des sangsues bon sang !

D’accord, le premier réflexe du journaliste est de chercher la petite bête. Parfois même, on nous traite de « *fouille merde* ». Mais quel est le vrai but dans cette démarche sinon de faire jaillir des vérités souvent pas bonnes à dire, sinon cachées intentionnellement ? Concernant la nomination de Christian Ntsay pour succéder au Premier ministre de combat, Olivier Mahafaly Solonandrasana, qui a donc battu en retraite avec un « *au-revoir* » énigmatique, mon approche, ici, sera inhabituelle car elle va bousculer vos *a priori*, vos sous-entendus et vos préjugés.

A l’annonce du nom de Christian Ntsay, les réactions, en général, ont été aussi humaines que les erreurs (*errare humanum est*), avant-hier plus qu’aujourd’hui. Que ce soit dans la rue, dans les chaumières et, surtout, sur les réseaux sociaux, principalement l’incontournable Facebook. Et le refrain gratuit de la trahison, que j’ai entendu depuis des décennies de lutte contre les injustices, est monté crescendo. Il faut avouer que moi-même j’ai été surpris car rien n’avait été annoncé, au préalable, sur la place du 13 mai. Évidemment que tout le monde a donc été pris de court. Surtout que les Malgaches ont la mauvaise manie de prendre pour argent comptant la moindre contrariété. Surtout lorsque le filoha Hery a fait allusion à un « accord politique », le matin du 4 juin 2018. Mais je ne suis pas journaliste d’investigation historique pour rien.

Ainsi, en dehors de ce que stipule l’article 54 de la Constitution de la IVème république de Madagascar (c’est sur Internet, comme l’a suggéré le grand général de Corps d’Armée, ministre de la Défense désormais déchu, avec son histoire de situation d’exception), j’ai retrouvé des explications de Sahondra Rabenarivo, juriste, au sujet de cette nomination de Premier ministre, qui fait dire n’importe quoi à n’importe qui, et particulièrement aux créatures du parti Hvm parti pour disparaître à jamais. « *En février 2014, la HCC a émis un avis indiquant que* « *la notion de majorité pour la présentation du Premier ministre ne saurait résulter d’une coalition post-électorale de partis mais plutôt d’un constat issu des résultats définitifs proclamés par la Cour électorale spéciale*
». Ce qui signifie que ce sont les résultats issus des élections législatives de 2014 qu'il faut prendre en compte. Moment où le Mapar était majoritaire *».*

Dans la foulée, surtout aussi dans le feu de l’action, une liste de noms a été envoyée au président Rajaonarimampianina qui l’a rejeté comme s’il s’agissait d’un buisson ardent (où ai-je trouvé cette image ? Je ne sais pas, c’est passé comme çà dans ma tête, mais elle brûle. Pas ma tête, l’image). Parmi les noms, des ténors du Mapar dont Christine Razanamahasoa, Roberto Tinoka, Jean Brunelle Razafintsiandraofa. Mais aussi Me Hanitra Razafimanantsoa du parti Tim de Marc Ravalomanana. Entre nous, je ne dis pas que ces politiciens ne pourraient pas être à la hauteur de la tâche, mais dans le domaine de la haute politique, c’est le cerveau qui doit primer et non les sentiments. Et puis, il faut savoir que poursuivi par ses propres turpitudes, le filoha Hery a eu peur que s’il nomme l’un d’entre eux, sa descente aux enfers sera immédiate. Jamais il n’osera nommer, par exemple, Christine Razanamahasoa, après tout le mal qu’il lui a fait. A savoir : éjection de sa place de présidente de l’Assemblée nationale, en 2014, alors qu’il l’avait hypocritement félicité, et éjection sauvage de la résidence administrative d’Amparibe, quatre ans plus tard. Entre nous, encore, même moi, je n’aurai pas été d’accord. Cela aurait fait le titre d’un film, genre *« Vengeance flagrante »* …

Mais il faut également que les gens (l’opinion publique quoi !) comprennent que *« le Mapar présente le PM »* ne signifie pas que celui-ci doit automatiquement faire partie de cette entité. Sur un autre plan, l’article 4 de la décision n°18-HCC/D3 de ce 25 mai 2018 est limpide : Le Président de la République met fin aux fonctions du Gouvernement et procède à la nomination d’un Premier Ministre de consensus, dans un délai de 7 jours pour compter de la publication de la présente Décision, sur une liste d’au moins trois noms, conformément aux dispositions de l’article 54 de la Constitution et aux termes de l’Avis n°01-HCC/AV du 17 février 2014 portant interprétation des dispositions de l’article 54 de la Constitution et sur la base de l’Arrêt n°11-CES/AR.14 du 06 février 2014 portant proclamation officielle des résultats définitifs des élections législatives de la 4ème République.

CURRICULUM VITAE DE CHRISTIAN NTSAY

EXPERIENCES ET FONCTIONS ASSUMEES

2008 jusqu'à ce jour : Représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Antananarivo pour les Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles.

2002-2003 : Ministre du Tourisme du Gouvernement de Madagascar.

1999-2007 : Expert international de l'OIT dans les domaines de l'Emploi et des Entreprises pour le Sénégal, Cameroun, Comores, Madagascar, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Benin et Maurice.

1998-2007 : Consultant national et international pour le compte de PNUD, Banque mondiale, UNFPA, Union Européenne, Centre de Commerce International pour divers domaines : Etudes et Enquêtes sectorielles, nationales et thématiques, Formulation et évaluation de projets/programmes, Emploi, Entreprises, Développement local, Développement humain, Formulation CCA/UNDAF, Commerce international pour la COI et la SADC, Jeunesse, Nutrition, Développement rural.

1997-2007 : Président Exécutif d'Entreprendre à Madagascar.

1996-2002 : Président du Conseil d'Administration des établissements touristiques publics SMTH (Hilton) et CCM (Andilana Beach).

1993-1997 : Directeur Général de la Compagnie pétrolière SOUMA, Madagascar.

1992-1998 : Coordonnateur National du Projet de Coopération Technique de BIT/PNUD -Entreprendre à Madagascar « Promotion et développement des micro et petites entreprises ».

1986-1992 : Directeur Administratif et Financier, Directeur Général Adjoint et Directeur Général du Chantier naval SECREN, Madagascar.

1985-1986 : Auditeur Junior au sein du Chantier naval Sud Marine Enterprise, Marseille, France.

EDUCATION

1985-1986 : Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires, Paris/Marseille, France *Diplôme :* **Diplôme de 111ème Cycle en Techniques de Gestion et de Direction d'Entreprises.**

1982-1985 : Faculté de Droit, Economie, Gestion et Sociologie, Université d'Antananarivo, Madagascar *Diplôme :* **Licence ès-Sciences Economiques.**

1978-1979 : Lycée miste de Diego-Suarez *Diplôme :*

[redacted]

Genève, 4 avril 2017. Pour la première édition, le Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, a attribué le prix du Leadership à Christian Ntsay, Directeur du Burao de Pays

[redacted]

ANDRY SY RAVALO : SADY MPANDAINGA NO MPANONGAM-PANJAKANA.

La Gazette de la Grande Ile

Christian Ntsay
Le faux Messie

Nomination de Christian Ntsay
La France a poussé Andry Rajoelina !

Editorial
Jean Max sans honte

Les plus ... indésirables

De retour avec l'arrivée de Ntsay Christian !

Qu'a fait Rajaonarimampianina

Double signature de Beboarimisa Ralava

La comédie du pouvoir et le drame de la pauvreté

MIALÀ ...
... fa vendrana !

Christian Ntsay
Qu'on cesse d'être des sangsues bon sang !